



Réunion du Conseil Municipal du 17 juin 2024 à 18h00

Compte-rendu

Présents tous les membres à l'exception de :

- Anne Cousin absente excusée, pouvoir à Norbert Grobelny
- Armelle Decreuy, absente excusée pouvoir à Jean-Michel Griselin
 - Rosa Nocera, absente excusée
 - Cléa Lamon, absente excusée
 - Brigitte Dorez

Secrétaire de séance : Yannick Blaise



Ordre du jour

Point 1 – Panneaux photovoltaïques salle R. Cadiou - Résultats de la consultation – Entreprise retenue

Point 2 – Enquête publique sur la demande d'autorisation environnementale portant sur l'extension de la société Vandemoortele Bakery Products France (boulangerie industrielle) installée zone Actiparc – Recueil de l'avis du conseil municipal.

Point 3 – Délibération modificative au budget général 2024 – Rétrocession des VRD de la résidence Nexity « le clos du champ fleuri » – Vente à l'euro symbolique - Intégration de la valeur vénale dans les actifs de la commune.

Point 4 - Divers



1 – Panneaux photovoltaïques salle R. Cadiou

Résultats de la consultation – Entreprise retenue

Fourniture, pose et raccordement de panneaux photovoltaïques sur la couverture de la salle R. Cadiou d'ARLEUX-EN-GOHELLE

Estimation des travaux : 85 000 € H.T.

Entre 40 000 € et 90 000 € - Consultation par procédure adaptée.

Marché simplifiée mais obligation de publicité et de dépôt/retrait des dossiers sur une plateforme de dématérialisation des marchés publics.

Plateforme du Centre de Gestion utilisée et publication de l'avis sur le Bulletin Officiel des Annonces des Marchés Publics.

Publication de l'offre du 16 avril au 17 mai à 17h30

21 dossiers retirés

13 entreprises ont répondu dans les délais.

N°	Entreprise	Située à :	DC 1	DC 2	Attestation Fiscale ou DC7	RC décennale	QUALI PV	Références
LOT UNIQUE – PHOTOVOLTAÏQUE								
EL 01	SUNLIGHTS	889 rue des hauts de Sainghin – 59262 SAINGHIN EN MELANTOIS	X	X	X	X	X	QUALI PV 500
EL 02	G.D.E.R.	14 Avenue du 8 mai 1945 95200 SARCELLES						
EL 03	G.D.E.R.	14 Avenue du 8 mai 1945 95200 SARCELLES					QUALI PV 500	X
EL 04	ATON ENERGIES	14 rue Ferdinand de Lesseps 59130 LAMBERSART	X	X	X	X	X	NON FOURNIE
EL 05	ST-ENR	145 rue du 8 mai 1945 62490 SAILLY EN OSTREVENT			X	X	Obs	PSPV 01 PSPV 02 PSPV 03
EL 06	NUMERISS	144 rue Marius Morel 80260 POULAINVILLE	X	X	X	X	X	QUALI PV 500
EL 07	SAS LESOT	19 rue René Cassin – ZA des chemins croisés 62223 SAINT LAURENT BLANGY	X	X	X	X	X	NON FOURNIE

N°	Entreprise	Située à :	DC 1	DC 2	Attestati on ou DC 6	Attestation Fiscale ou DC7	RC décennale	QUALI PV	Références
LOT UNIQUE – PHOTOVOLTAÏQUE									
EL 08	ERS	7B grand rue 62580 OPPY	X	X	X	X	X	QUALI PV 500	X
EL 09	EIFFAGE	19 route de la Trésorerie 62126 WIMILLE	X	X	X	X	X	PSPV 01 PSPV 02	
EL 10	EGI	26 route de Béthune 62223 Sainte Catherine	X	X	X	X	X	PSPV 02 PRGE	X
EL 11	SAS DANIEL DEVRED	Rue Pablo Neruda ZAC du Luc 59187 DECHY	X	X	X	X	X	QUALI PV ENR	X
EL 12	GDS ELEC	678 Rue Claude Bernard 62320 ROUVROY	X	X	X	X	X < 36KVA	QUALI PV ENR	
EL 13	SOLENOR	23 Rue Paul Langevin 59260 LEZENNES	X	X	X	X	X	NON FOURNIE	Pas de réf
EL 14	SESG	13 Rue Angèle Richard 62217 BEAURAINS					X	NON FOURNIE	X

CRITERES DE JUGEMENT DES OFFRES REPRIS AU REGLEMENT DE CONSULTATION

Offre économiquement la plus avantageuse appréciée en fonction des critères énoncés ci-dessous avec leur pondération :

1. Valeur technique de l'offre sur 55 points décomposée comme suit :
 - Méthodologie : 45 points
 - Moyens proposés : 15 points
2. Prix des prestations : 45 points

Entreprise	Montant HT	Dont maintenance	Sans Maintenance	Note sur 45
SESG	52 513,85	980,00	51 533,85	45,00
Solenor	53 910,39	1 372,10	52 538,29	44,14
Devred	59 944,87	1 500,00	58 444,87	39,68
EGI	59 922,60	521,30	59 401,30	39,04
Lesot	67 923,52	1 490,00	66 433,52	34,91
Aton Energies	69 000,00	1 000,00	68 000,00	34,10
ENR	71 686,45	420,00	71 266,45	32,54
Eiffage Energies	76 273,08	2 170,09	74 102,99	31,29
Sunligths	78 000,00	3 584,90	74 415,10	31,16
ERS	78 381,84	0,00	78 381,84	29,59
Numeriss	97 384,61	3 250,00	94 134,61	24,64
GDS Elec	105 078,44	6 800,00	98 278,44	23,60
GDER	110 098,18	859,00	109 239,18	21,23

			SUNLIGHTS	GDER	ATON ENERGIES	ST-ENR	NUMERISS	LESOT	ERS
VALEUR TECHNIQUE (55 points)	METHODOLOGIE (20 points)	Organisation du chantier	5 points	5	0	5	0	5	5
		Description des moyens de protection des lieux	3 points	0	0	3	0	3	3
		Capacité à gérer déchets	5 points	5	0	5	0	5	2.5
		Méthode de réalisation des plans d'exécution	5 points	2.5	0	5	0	5	5
		Respect cadre DPGF	2 points	2	2	2	0	2	2
	MOYENS HUMAINS ET SECURITE (15 points)	Encadrement	5 points	5	0	5	2.5	5	5
		Personnel de chantier	5 points	5	0	5	2.5	5	2.5
		Prise en compte de la sécurité (Individuelle, collective, tiers...)	5 points	0	0	5	0	5	5
	DOSSIER TECHNIQUE	Présentation des matériels et matériaux	20 points	10	10	10	10	10	20
		Note TOTAL	55 points	34.5	12	45	15	45	55

ESTIMATION MAÎTRE D'ŒUVRE : 85 000.00€ HT

PRIX (45 points)	PRIX TOTAL BASE (€ HT)			78 000.00	110 098.18	69 000.00	71 686.45	97 384.61	67 923.52	78 381.84
		Note TOTAL	45 points	30.30	21.46	34.25	32.96	24.27	34.79	30.15

NOTE FINALE	100 points	64.80	33.46	79.25		69.27	89.79	80.15
CLASSEMENT		9	10	6		8	2	5

			EIFFAGE	EGI	DEVRED	GDS ELEC	SOLENOR	SESG
VALEUR TECHNIQUE (55 points)	METHODOLOGIE (20 points)	Organisation du chantier	5 points	5	5	5	5	2.5
		Description des moyens de protection des lieux	3 points	0	1.5	3	0	3
		Capacité à gérer déchets	5 points	5	5	2.5	5	5
		Méthode de réalisation des plans d'exécution	5 points	5	5	5	2.5	5
		Respect cadre DPGF	2 points	2	2	1	2	2
	MOYENS HUMAINS ET SECURITE (15 points)	Encadrement	5 points	5	5	5	5	5
		Personnel de chantier	5 points	5	5	5	5	2.5
		Prise en compte de la sécurité (individuelle, collective, tiers...)	5 points	5	5	5	2.5	2.5
	DOSSIER TECHNIQUE	Présentation des matériels et matériaux	20 points	20	20	10	10	0
		Note TOTAL	55 points	52	53.5	41.5	37	40
Note TOTAL								

ESTIMATION MAÎTRE D'ŒUVRE : 85 000.00€ HT

PRIX (45 points)		PRIX TOTAL BASE (€ HT)	76 273.08	59 922.60	59 944.87	105 078.44	53 910.39	52 513.85
		Note TOTAL	45 points	30.98	39.44	39.42	22.49	43.83

NOTE FINALE	100 points	82.98	92.94			83.83	72.5
CLASSEMENT		4	1			3	7

RECAPITULATIF DES ENTREPRISES CLASSEES PREMIERES
SUR LA BASE

LOTS		ENTREPRISES	ESTIMATION (offre de base)	Points obtenus	OFFRES TOTAL € HT	% d'écart / à l'estimation
LOT	PHOTOVOLTAÏQUE	EGI	85 000.00 €HT	92.94	59 922.60 € HT	- 29.6 %
LOT	PHOTOVOLTAÏQUE	LESOT	85 000.00 €HT	89.79	67 923.52 € HT	- 20.1 %
LOT	PHOTOVOLTAÏQUE	SOLENOR	85 000.00 €HT	83.83	53 910.39 € HT	-36.6 %
TOTAL BASE			85 000.00 € HT		59 922.60 € HT	-29.6 %

Les négociations ont été menées avec les deux 1^{ères} entreprises classées ayant répondu en SOLAREDGE.

ENTREPRISE LESOT (SOLAREDGE) :

Dans le cadre des négociations l'entreprise a été questionnée sur son offre :

- Confirmer que le supportage des panneaux sera compatible avec les tôles nervurées actuelles.
(Incohérence entre la fiche technique transmise et la référence reprise au DPGF)
Réponse LESOT : nous confirmons que le supportage des panneaux sera compatible avec les tôles nervurées actuelles.
- Confirmer que les protections individuelles et collectives seront bien incluses dans votre offre.
L'article « Gardes corps, chéneau et rives » n'apparaît pas dans le DPGF.
Réponse LESOT : nous confirmons que les protections individuelles et collectives seront bien incluses dans notre offre.
- Confirmer que l'extension de garantie à 20 ans de l'onduleur est incluse dans votre prix. Sinon, indiquer la plus-value financière.
Réponse LESOT : nous confirmons que l'extension de garantie à 20 ans de l'onduleur est incluse dans notre prix.
- Confirmer l'intérêt d'une optimisation financière intéressante en passant sur 1 seul onduleur (Disponibilité, ratio....) avec la garantie 20 ans. Si oui, indiquer le montant de la moins-value.
Réponse LESOT : Il n'y a pas d'optimisation financière.
- En considérant une notification de marché au 15 juin et une période de préparation de chantier de 4 semaines, transmettez-nous votre planning optimisé.
Réponse LESOT : compte-tenu des congés d'été et des délais d'approvisionnement plus longs, veuillez trouver le planning modifié. Nous attirons votre attention sur le fait que les démarches Enedis peuvent prendre 1 an. Délai de 14 semaines.

ENTREPRISE EGI (SOLAREDGE) :

- Les panneaux prévus dans votre offre sont conformes mais nous avons eu une information sur le mauvais état de santé du fabricant RECOM. Seriez-vous en mesure de remplacer les panneaux par des panneaux de marque TRINASOLAR ou JINKO (Pièces jointes) qui conservent les caractéristiques techniques et de performances similaires à celles préconisées au CCTP sans modifier la quantité. Ajuster votre prix si nécessaire.

Réponse EGI : Les modules RECOM ont été remplacés par des modules de chez JINKO SOLAR.

- Confirmer l'intérêt d'une optimisation financière intéressante en passant sur 1 seul onduleur (Disponibilité, ratio....) avec la garantie 20 ans. Si oui, indiquer le montant de la moins-value.
Réponse EGI : Il n'y a pas d'intérêt financier à remplacer les 2 onduleurs par un seul onduleur.
- En considérant une notification de marché au 15 juin et une période de préparation de chantier de 4 semaines, transmettez-nous votre planning optimisé.
Réponse EGI : Délais de 9 semaines transmis.

RECAPITULATIF DES OFFRES NEGOCIEES

LOTS		ENTREPRISES	ESTIMATION (offre de base)	Points obtenus	OFFRES TOTAL € HT	% d'écart / à l'estimation
LOT	PHOTOVOLTAÏQUE	EGI	85 000.00 €HT	92.94	59 922.60 € HT	- 29.6 %
LOT	PHOTOVOLTAÏQUE	LESOT	85 000.00 €HT	89.79	67 923.52 € HT	- 20.1 %
TOTAL BASE			85 000.00 € HT		59 922.60 € HT	-29.6 %

I. PROPOSITION DE LA MAÎTRISE D'ŒUVRE

LOT – PHOTOVOLTAÏQUE :

Après l'analyse des offres, nous proposons au Maître d'Ouvrage de retenir l'offre de base de l'Entreprise : EGI , pour un montant de : 59 922.60 €HT soit 71 907.12 €TTC

L'offre étant jugée la plus économiquement avantageuse au regard des critères de jugement définis au Règlement de Consultation.

J. DECISION DU MAÎTRE D'OUVRAGE

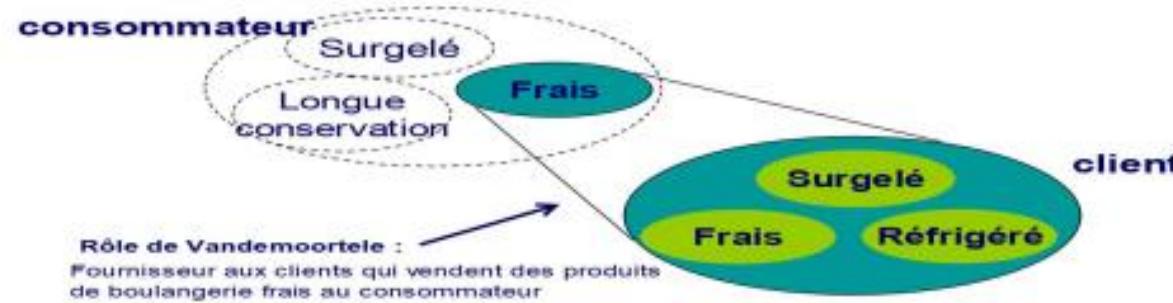
Il est proposé au conseil municipal de retenir la société EGI

Les membres présents et représentés donnent leur accord à l'unanimité et autorisent le maire à engager les dépenses prévues au budget et à traiter toutes les opérations en lien avec cette affaire.



2 – Enquête publique sur la demande d'autorisation environnementale portant sur l'extension de la société Vandemoortele Bakery Products France (boulangerie industrielle) installée zone Actiparc Recueil de l'avis du conseil municipal.

Via la division "Bakery Products", le groupe VANDEMOORTELE commercialise des produits de boulangerie surgelés aux boulangeries artisanales, aux clients industriels et professionnels et à la grande distribution qui les vendent comme produits finis frais au consommateur final.



Au sein du marché européen important et stable des produits de boulangerie, le groupe VANDEMOORTELE se focalise entièrement sur le segment à la croissance la plus rapide, à savoir les produits de boulangerie surgelés.

Les perspectives de croissance du groupe VANDEMOORTELE se situent principalement dans les segments de la grande distribution et du food-service.

Le groupe VANDEMOORTELE a une proposition de vente forte et unique :

- Une gamme étendue, tant en produits de base qu'en spécialités internationales,
- Des produits de qualité supérieure et constante,
- Une empreinte industrielle et logistique performante à l'échelon européen,
- Une collaboration étroite et intense avec les clients,
- Un leadership sur le plan de l'innovation,
- Une approche de « Category Management ».

La gamme des produits fabriqués par la division « Bakery products » est la suivante :

- Pain :



- Pains classiques (baguettes, petits pains, ...), pains fabriqués selon une recette traditionnelle des Pyrénées françaises ;
- Niveau de finition : prêt à servir, prêt à cuire et prêt à lever ;
- Marques : Les Pains Pérènes de Roland Cottes® et Banquet d'Or®.

- Viennoiserie :



- Croissants, pains au chocolat et autres viennoiseries telles que le "maple pecan", développés avec l'expérience et le savoir-faire de la boulangerie artisanale ;
- Niveau de finition : prêt à servir, prêt à cuire, prêt à lever ;
- Marques : Banquet d'Or®.

- Petits plaisirs sucrés :



- Vaste gamme de produits fabriqués d'après une recette américaine avec des concepts d'emballage pour tous les segments du marché : donuts, cookies, brownies, muffins et cakes ;
- Niveau de finition : prêt à servir ;
- Marque : The Originals®.

- Pâtisserie :



- Gamme pâtisserie : bavarois, des cakes et des tarte richement décorées avec des fruits et du chocolat ;
- Niveau de finition : prêt à servir ;
- Marques : Banquet d'Or®, MyOriginals® et La Pâtisserie du Chef ®.

- Petits plaisirs salés :



- Produits salés italiens focaccias et ciabatta
- Niveau de finition : prêt à cuire ;
- Marques : Lanterna®.

Le groupe VANDEMOORTELE est un des leaders du marché européen de la boulangerie surgelée.

La société VANDEMOORTELE BAKERY PRODUCTS France implantée à Athies est spécialisée dans la fabrication de pains.

Elle est autorisée à exercer ses activités par Arrêté Préfectoral du 02 avril 2009 et par arrêtés de prescriptions complémentaires en date du 07 décembre 2012, du 25 juin 2015 et du 16 février 2018.

Au vu du développement en cours et à venir du marché de la viennoiserie surgelée, le groupe VANDEMOORTELE a décidé de renforcer sa position et d'augmenter ses capacités par l'investissement d'une nouvelle ligne majeure de production.

Le site d'Athies a une position stratégique. Son emplacement permet de faire rayonner ses produits facilement sur la partie Nord de l'Europe et sur le marché français.

Le coût du transport des produits surgelés est de plus en plus important et la viennoiserie "made in France" se vend de mieux en mieux. Ceci induit qu'il faut aller plus loin dans l'optimisation permanente de la logistique.

Le groupe a besoin d'une ligne performante et compétitive avec les dernières technologies pour développer de nouveaux produits, se positionner et prendre de nouvelles parts de marchés.

C'est dans ce cadre que la société VANDEMOORTELE BAKERY PRODUCTS France projette l'agrandissement de son site d'Athies par l'implantation d'un nouveau bâtiment de production comprenant une nouvelle ligne de production.

I.5.: NATURE ET VOLUME DES ACTIVITES

I.5.1.: Situation actuelle :

Le site VANDEMOORTELE d'Athies est spécialisé dans la fabrication de pains.

Actuellement, le site exploite une unité de production comportant 4 lignes de fabrication de pains précuits surgelés et 2 entrepôts de stockage frigorifique.

La production a une capacité globale de 253,44 t/j de produits finis.

Le tableau ci-après présente les tonnages annuels produits par le site depuis 2018 jusqu'à fin 2022.

	2018	2019	2020	2021	2022
Quantités produites (tonnes)	50 624	57 995	59 616	63 109	67 220

Ce tableau met en évidence une montée en puissance continue de l'appareil de production.

I.5.2.: Situation future :

Le projet consiste à implanter une nouvelle ligne de fabrication de viennoiseries surgelées (croissants et pains au chocolat) de 74 t/j et 20 000t/an.

Le fonctionnement de cette ligne se fera via des équipes en 5x8, 24h/24h et ce 7j/7 avec un nettoyage et une maintenance préventive une fois dans la semaine.

Code INSEE	Commune
62042	Athies
62073	Bailleul-Sir-Berthoult
62323	Fampoux
62331	Feuchy
62369	Gavrelle
62714	Roclincourt
62753	Saint-Laurent-Blangy
62764	Saint-Nicolas
62810	Thélus
62817	Tilloy-lès-Mofflaines
62039	Arleux-en-Gohelle
62892	Willerval
62639	Oppy
62324	Farbus

Le plan ci-dessous représente la zone des 3 km autour du site Vandemoortele.



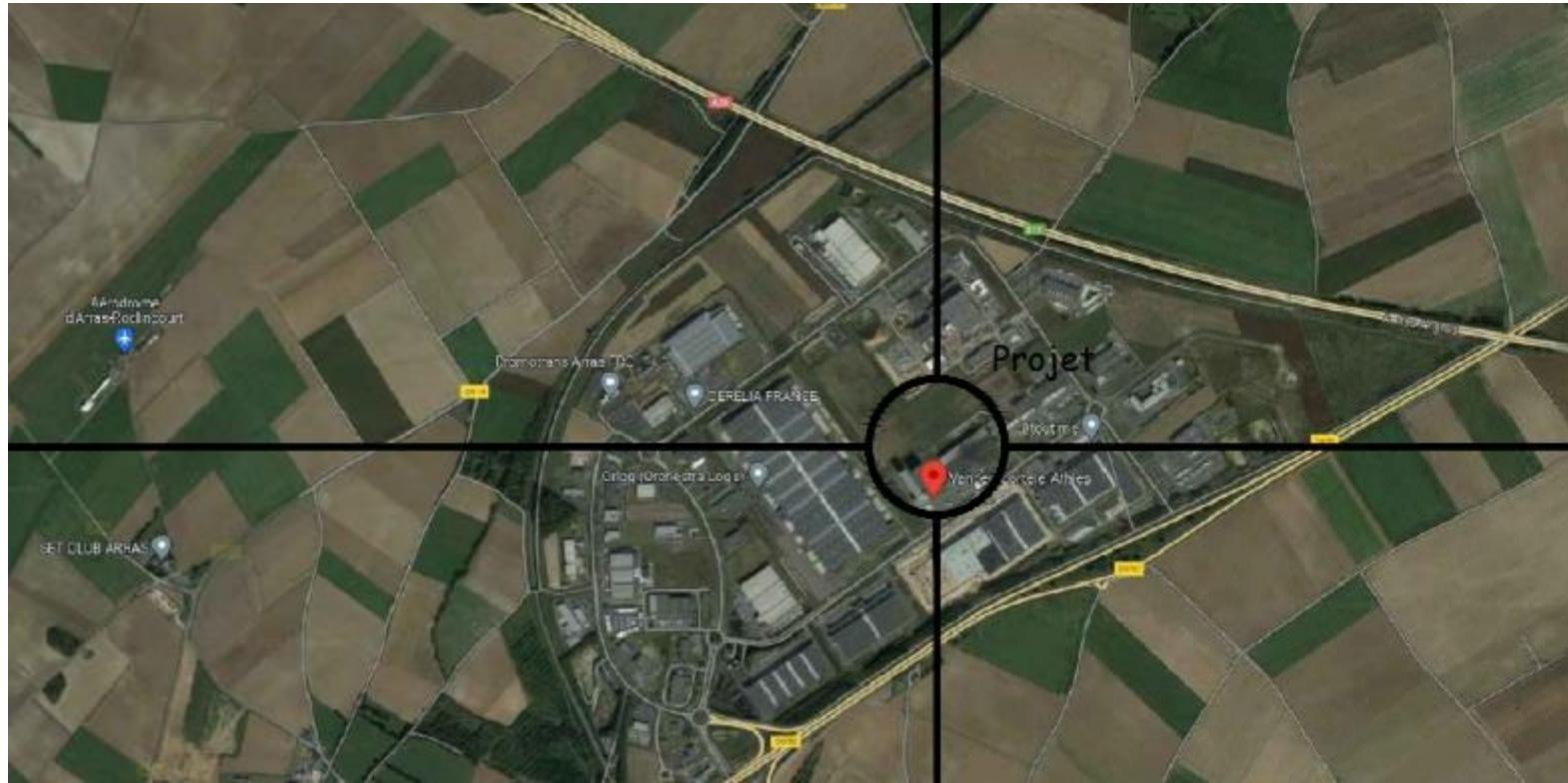


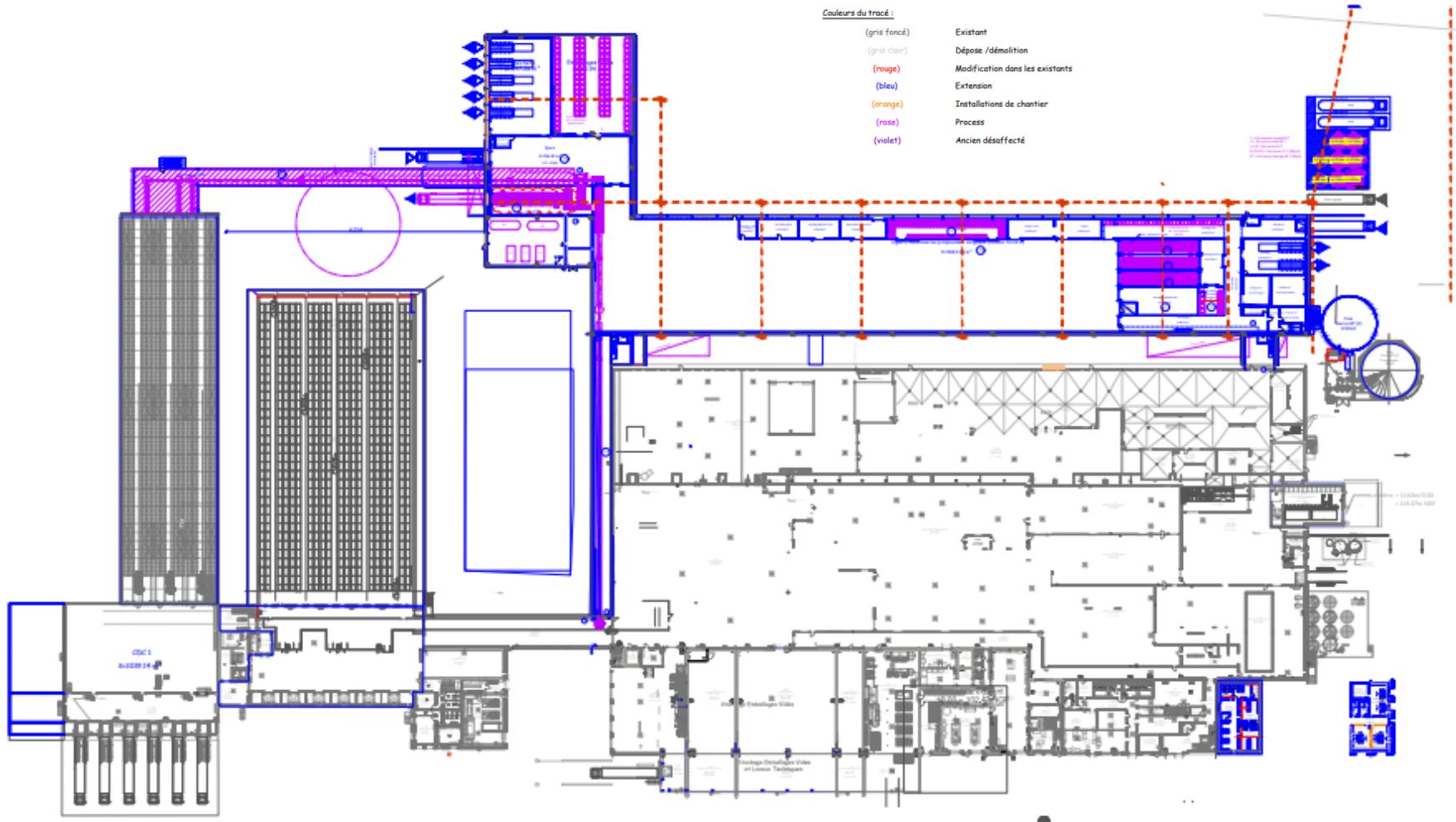


Le projet d'extension consiste à :

- Implanter un nouveau bâtiment D (à 7m du bâtiment A existant) comprenant :
 - Une 5ème ligne de production "L" (pétrissage, façonnage, étuve, surgélation, conditionnement, palettisation),
 - Un stockage d'emballages vides
 - De nouveaux quais (MP et PF)
 - Deux nouvelles zones déchets
 - Des locaux techniques (froid, électricité)

- Créer une liaison aérienne entre le nouveau bâtiment D et le Bâtiment C,
- Ajouter de nouveaux silos, des locaux sociaux et une station de prétraitement,
- Effectuer des aménagements extérieurs (Parking VL),
- Agrandir les quais du Bâtiment C,
- Ajouter une couverture sur les quais du local palettes





En terme d'environnement économique et professionnel, le site est implanté au sein de la zone d'activité Actiparc de la Communauté Urbaine d'Arras, dans le département du Pas-de-Calais (62). Cette zone industrielle a une surface de 280 ha, accueillent plus de 35 entreprises telles que des bases logistiques ou des transporteurs, des entreprises spécialisées dans l'alimentaire comme le site VANDÉMOORTELE et des entreprises d'activités diverses.

Au niveau trafic, les poids lourds accèdent au site essentiellement via la D950 (environ 300 000 véhicules /jours) accessible depuis l'A26 par la N17 ou directement depuis l'A1. En raison de la proximité du site des grands axes routiers, l'accès à ces grands axes évite toute traversée de ville et de zones d'habitations.

Au niveau sonore, le bruit ambiant du secteur est principalement conditionné par les activités des entreprises de la zone et au trafic présent sur les différentes voies de circulations.

Synthèse de l'analyse des effets sur l'environnement

- Urbanisme : Ok
- Gestion de l'eau OK
- Emission gaz à effet de serre ; énergie renouvelable par des panneaux photovoltaïques installés sur le nouveau bâtiment et sur les ombrières au niveau du parking : correspond 30% de la consommation. L'électricité supplémentaire nécessaire au projet sera 100% verte avec garantie d'origine d'énergie renouvelable.
- Milieu naturel : OK
- Paysage et patrimoine : Ok
- Risques naturel et technologique : OK
- Milieu urbain

Suivant les éléments et informations communiqués dans le cadre de l'enquête publique, et à la lecture du dossier de demande d'autorisation environnementale ne mettant pas en avant des risques et impacts significatifs sur l'environnement dans une zone déjà industrialisée, et compte tenu de l'éloignement important de ce projet de la commune d'Arleux en Gohelle, il est proposé au conseil municipal d'émettre un avis favorable à ce projet.

Les membres présents et représentés, à l'unanimité, émettent un avis favorable.



3 – Délibération modificative au budget général 2024 –
Rétrocession des VRD de la résidence Nexity « le clos du
champ fleuri » – Vente à l'euro symbolique - Intégration de
la valeur vénale dans les actifs de la commune.

Pour rappel : La société Nexity a fait l'acquisition de plusieurs terrains pour l'aménagement de la résidence « Le clos du champs Fleuri ».

Nexity a donc organisé ces terrains pour y inscrire 39 parcelles (géomètre + maîtrise d'œuvre + voirie + énergie (gaz et électricité) + assainissement eaux usées + infiltration des eaux pluviales + télécom + éclairage public)

Les parcelles ont été vendues à des particuliers.

Les parties communes sont reprises par les différents concessionnaires :

- Eau + assainissement EU et EP au SIDEN/SIAN
- Electricité à ENEDIS
- Gaz à GRDF
- Télécom à Orange
- Fibre optique à Capfibre (réseau public du SMO 59/62)

La commune reprend ce qui relève de sa compétence, la voirie correspondant au domaine public communal ainsi que l'éclairage public.

Cette opération de reprise se traduit par une vente, à l'euro symbolique, de la parcelle concernant la voirie, par NEXITY à la commune.

Un acte notarié été signé le 04 juin 2024.

Cette voirie doit rejoindre les actifs de la commune pour être intégré dans son patrimoine. A ce jour, la valeur vénale n'a pas encore été transmise par le notaire (Valeur X).

Pour enregistrer cette opération, il convient de la constater comptablement. Pour ce faire il est au préalable nécessaire de les inscrire au budget de l'exercice, dans sa partie investissement.

Comme cela n'avait pas été repris dans le budget prévisionnel 2024, il est nécessaire d'établir une délibération modificative de ce budget (partie investissement) qui reprend les écritures suivantes :

En dépense au chapitre 041 – 204411 : X €

En recette au chapitre 041 – 2111 : X €

Il s'agit d'une « opération blanche »: Le résultat donne zéro.

X : la valeur vénale devrait se situer à environ 200 000 €.

Les membres présents et représentés, à l'unanimité, émettent un avis favorable et autorisent le maire à traiter la délibération délibérative au montant qui sera indiqué par le notaire.



4 – Divers

- **Système de Vidéoprotection** (Leaseprotect) : Entrée en vigueur 1^{er} mars 2021

Contrat de 5 ans, à la 3^{ème} année, proposition de renouvellement anticipée.

- Remplacement du parc existant 10 caméras et de l'unité centrale/enregistreur
- Caméras avec une plus grande définition
- Vision nocturne (avec éclairage public) plus performante
- Doté d'IA (alerte et comptage de passages par exemple)
- Alerte en cas de défaillances d'une caméra ou de l'enregistreur.
- Montant du loyer mensuel inchangé : 540 €

Les membres présents et représentés, à l'unanimité, émettent un avis favorable pour le renouvellement anticipé du contrat suivant les modalités exposées en séance. Ils autorisent le maire à traiter et à signer tout document en lien avec cette affaire.

- **Manifestations dans le village** : points d'ensemble

- **Prochaine réunion du CM 08 juillet à 18h00**

le projet de plan local d'urbanisme intercommunal sera proposé au Conseil Communautaire ce mardi 25 Juin pour l'arrêt projet.

Dans les quelques jours suivant le Conseil Communautaire, le document complet du PLUi sera envoyé à chacune des 49 Communes, qui seront amenées à prononcer un avis sur ce document avant le 31 Juillet, pour ce qui concerne les périmètres communaux respectifs.